



Branche Notariat

Tous ensemble, faisons du 29 janvier 2009 une journée nationale de grève et de manifestation afin d'obtenir la satisfaction de nos revendications.

La CGT ne ménage pas ses efforts en commission paritaire de négociation pour que sur de nombreux sujets, les préoccupations des salariés soient prises en compte. Si les résultats n'ont pas été à la hauteur des efforts déployés par toutes et tous, forcés de constater que le Conseil Supérieur du Notariat a de plus en plus de mal à faire passer les mauvais coups.

♦ La CRPCEN – La CGT avec la CFDT et la CGC se battent unis pour la pérennité de la caisse de retraite. Elle a fait des propositions afin d'assurer l'équilibre du régime tout en garantissant le niveau de la couverture sociale. Le patronat, lui, préfère imposer cet équilibre par la baisse des prestations.

Afin de l'obtenir plus facilement, le CSN tente de déplacer la négociation vers le conseil d'administration de la caisse, lieu où la CGT n'a pas de représentant. Hormis FO, l'ensemble des organisations syndicales se battent pour que cette négociation se fasse en commission mixte paritaire et non au conseil d'administration.

♦ L'âge de la retraite - La bataille pour un étalement sur 10 ans du passage à 60 ans de l'âge de la retraite continue face à un CSN et FO qui restent sourds à nos propositions.

♦ L'Emploi – Les suppressions d'emplois s'accroissent dans les offices. La CGT, avec l'ensemble des organisations syndicales, a réclamé la mise en oeuvre d'un processus d'aide aux offices.

C'est pourquoi afin d'obtenir satisfaction de nos réclamations nous devons être nombreux le 29 janvier 2009.

Montreuil, le 26 janvier 2009

Bulletin d'adhésion – de contact

Je souhaite : rencontrer une personne de la CGT	Adhérer
Nom :	Prénom
Adresse personnelle	Code postal :
Entreprise.....	Secteur professionnel :
Catégorie professionnelle (entourer)	<i>Employé - Technicien - Ingénieur - Cadre</i>
A remettre à un(e) militant(e) CGT ou à retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'études	
263 rue de Paris - Case 421 - 93514 Montreuil Cedex, Tél. 01 48 18 84 34, fax 01 48 18 84 86, e.mail : fsetud@cgt.fr	



FEDERATION NATIONALE DES PERSONNELS DES SOCIÉTÉS D'ÉTUDES, DE CONSEIL ET DE PRÉVENTION

263 rue de Paris - Case 421 - 93514 MONTREUIL CEDEX - Tel 01 48 18 84 34 - Fax 01 48 18 84 86
e-mail : fsetud@cgt.fr <http://www.soc-etudes.cgt.fr>

Déclaration commune lundi 5 janvier 2009

Propositions et revendications des organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables, les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, sont les premières victimes de cette crise. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité. Les seules lois du marché ne peuvent régler tous les problèmes. Face à cette situation et considérant qu'il est de leur responsabilité d'agir en commun, en particulier lors de la journée du 29 janvier, pour obtenir des mesures favorables aux salariés, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA ont décidé d'interpeller les entreprises, le patronat et l'Etat. Surmonter la crise implique des mesures urgentes en faveur de l'emploi, des rémunérations et des politiques publiques intégrées dans une politique de relance économique.

1 – Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique

De nombreuses entreprises mettent la pression sur les sous-traitants et fournisseurs faisant supporter à leurs salariés blocages de rémunérations et pertes d'emplois. Par ailleurs, des salariés sont contraints à des durées de travail élevées, tandis que les salariés temporaires, en intérim ou en CDD, sont les premiers à faire les frais des baisses d'activité. Des entreprises utilisent la crise pour opérer des restructurations tout en maintenant la rémunération de leurs actionnaires. C'est intolérable et inadmissible.

Les entreprises confrontées aux baisses d'activité utilisent des mesures de sauvegarde d'emplois comme le chômage partiel, les jours de RTT ou de congés... Toutes ces mesures doivent être négociées dans l'objectif de préserver l'emploi et les salaires. Les aides publiques doivent aussi y être conditionnées. Les entreprises doivent améliorer l'indemnisation du chômage partiel et tous les salariés doivent pouvoir en bénéficier. Ces périodes de baisse d'activité doivent être utilisées pour développer la formation professionnelle et renforcer les compétences des salariés. Dans toutes les entreprises, quelle que soit leur situation, c'est notamment en investissant dans la formation et le travail qualifiant et en réduisant la précarité que la performance sera assurée.

Dans la fonction et les entreprises publiques, il est indispensable de répondre aux besoins de notre société et de la population et de leur attribuer les moyens nécessaires. Dès 2009, le gouvernement doit renoncer aux 30.000 suppressions de postes. Il faut abandonner une politique aveugle de suppression d'emplois et penser autrement l'évolution des services publics dont la qualité et l'emploi constituent une question centrale. La situation des salariés précaires du public appelle des mesures de justice sociale.

2 – Politiques salariales : améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités

Les exigences des actionnaires ont conduit, dans beaucoup d'entreprises, à l'accroissement des inégalités. Elles se sont aussi traduites par une redistribution des richesses privilégiant le versement de dividendes au détriment des salaires et de l'investissement. Dans les branches, les entreprises, les fonctions publiques, les négociations salariales doivent assurer au moins un maintien du pouvoir d'achat et une réduction des inégalités. Les

allègements de cotisations sociales doivent être conditionnés à la conclusion d'accords salariaux

3- Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat.

Il est de la responsabilité de l'Etat et de l'Union Européenne de décider de politiques d'interventions publiques coordonnée favorisant une relance économique. Celles-ci doivent viser à la fois :

§ **Une relance par la consommation** en améliorant le pouvoir d'achat, en priorité des revenus les plus modestes parmi lesquels de nombreux salariés, demandeurs d'emploi, retraités et bénéficiaires de minima sociaux.

§ **Une politique de développement de logement social** à la hauteur de l'urgence, un encadrement des loyers et un accès au crédit dans des conditions excluant les taux usuraires.

§ **Une protection sociale (santé, retraite...) dans un cadre collectif et solidaire**

§ **Des investissements ciblés**, en particulier en matière d'infrastructures, d'équipements publics et de services publics, en favorisant la recherche, le développement, l'éducation et la formation. Les investissements publics et privés doivent notamment être orientés en faveur d'une économie du développement durable mettant en œuvre les principes adoptés au Grenelle de l'Environnement.

§ **Toute aide accordée à une entreprise doit être ciblée et faire l'objet de contreparties.** Elle doit être conditionnée à des exigences sociales, en particulier en matière d'emploi. Elle doit faire l'objet d'une information et d'un avis préalable des élus représentant les salariés. Dans le cas spécifique du secteur bancaire, l'utilisation des aides publiques doit donner lieu à un contrôle direct par l'Etat.

4 – Préserver et améliorer les garanties collectives

Les conditions de vie et de travail pour les salariés des secteurs privé et public, passent par l'amélioration du cadre collectif. C'est pourquoi il faut :

- ▶ abroger les dispositifs légaux qui ont conduit à remettre en cause la réduction du temps de travail
- ▶ retirer la proposition de loi sur le travail du dimanche.
- ▶ respecter le dialogue social sur tous les projets et propositions de loi qui touchent à la réglementation du travail.
- ▶ face à la révision générale des politiques publiques (RGPP), mettre en œuvre des réformes porteuses de progrès social

5 – Réglementer la sphère financière internationale

Cette réglementation doit mettre un terme à la spéculation, aux paradis fiscaux, à l'opacité du système financier international et encadrer les mouvements de capitaux. L'Union européenne doit être au premier plan pour l'exiger.

Il faut aussi imposer le respect des droits fondamentaux et sociaux et des normes internationales de l'OIT dans tous les échanges internationaux. L'aide publique au développement doit être maintenue et améliorée. C'est ce que demande le mouvement syndical international